

- Transcription écrite ;
- Accompagnement humain ;
- Outils numériques adaptés ;
- Distanciel partiel ou total.

Si nécessaire, le référent handicap peut solliciter :

- l'AGEFIPH ;
- Le CRFH
- Ressources Handicap Formation
 - Immeuble le Maréchal – 202, rue d'Ornano – 33000 Bordeaux
- le prescripteur ou l'employeur (avec accord du bénéficiaire).

Étape 3 – Mise en œuvre des adaptations

Avant le démarrage de la formation :

- formaliser les adaptations retenues ;
- informer les intervenants concernés ;
- vérifier l'accessibilité des locaux, outils et supports ;
- mettre en place les moyens nécessaires.

Responsabilités

Acteur	Responsabilités
Référent handicap	Coordination des adaptations
Animateur	Mise en œuvre pédagogique
Stagiaire	Communication des besoins

Étape 4 – Accueil le jour de la formation

Le jour de l'entrée en formation :

- Accueillir individuellement la personne ;
- Vérifier que les adaptations prévues sont opérationnelles ;
- Rappeler les modalités d'accompagnement.

L'animateur veille à :

- Adopter une communication adaptée ;
- Favoriser l'inclusion dans le groupe ;
- Prévenir toute situation discriminatoire.

Étape 5 – Suivi pendant la formation

Pendant toute la durée de la formation :

- Réaliser des points réguliers avec le bénéficiaire ;
- Ajuster les modalités si nécessaire ;
- Tracer les actions mises en place.

En cas de difficulté

Le référent handicap :

- Réévalue les besoins ;
- Propose des ajustements ;
- Mobilise si besoin des partenaires externes.

Étape 6 – Évaluation et amélioration continue

À l'issue de la formation :

- Recueillir l'avis du bénéficiaire ;
- Évaluer l'efficacité des adaptations ;
- Identifier les axes d'amélioration.

Les éléments suivants sont conservés :